



Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

Unitaire 11

Bimestriel N°106 Février - mars 2013 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE
fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

Déposé le 07/03/2013



Le droit du Travail en danger...

La négociation entre les syndicats et les organisations patronales visant « à une meilleure sécurisation de l'emploi » a abouti à la signature, le 11 janvier 2013, de l'Accord national interprofessionnel (ANI).

Elle avait pour objectif une plus grande flexibilité pour les employeurs avec en échange de nouveaux droits protecteurs pour les salariés. Dans les faits, le MEDEF a, tout au long de la négociation, continué à peser pour pouvoir licencier sans motif tout en exigeant toujours plus des salariés.

Dans une situation économique en récession, avec une forte augmentation du chômage prévue dans les premiers mois de l'année 2013, cet accord montre que l'intransigeance patronale en matière de « coût du travail » est inapte à répondre à la crise économique et sociale.

La flexibilité et la souplesse réclamées par le MEDEF existent malheureusement déjà et sont largement mises en application, avec le résultat que l'on sait ! Par exemple, en 2010, sur la base des données recueillies par l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), sur 19 millions d'embauches, 12 millions ont été des recrutements en CDD de moins d'un mois, 4 millions des CDD de plus d'un mois et 3 millions en CDI. L'intérim est largement utilisé comme période d'essai, variable d'ajustement des effectifs, et les ruptures conventionnelles ont explosé.

L'accord du 11 janvier entre trois organisations syndicales minoritaires et le MEDEF est mauvais pour les salariés. Le droit du Travail, dans de nombreux aspects protecteurs, est tout simplement remis en cause. Cet accord ne peut pas passer tel quel dans la loi, comme le revendique la présidente du MEDEF, Laurence PARISOT. Et les parlementaires de la majorité gouvernementale porteraient une lourde responsabilité s'il devait en être ainsi.

Avec 5 millions de chômeurs dans le pays, il faut au contraire encore plus de protection contre les licenciements « sans cause réelle ou sérieuse » ou/et « abusifs ». Il est désormais nécessaire de travailler à la construction de propositions convergentes, unitaires, répondant à la situation dramatique du travail que nous vivons.

La FSU est prête à y contribuer. Premier rendez-vous, le mardi 5 mars, à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires pour dire non à la casse du code du Travail !

Gilbert SARTORE

SAMEDI 6 AVRIL :
MANIFESTATION NATIONALE
pour l'Éducation à Paris,
à l'appel de la FSU.

Siège social :
FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54
23
Directeur de la
Publication
Gilbert SARTORE
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224

SOMMAIRE

- 1- Edito.
- 2-3 - Déclaration de la FSU11 au CDEN du 19 février.
- 4 - CDEN 19 février : rythmes scolaires. Quand la FCPE s'en prend au SNUipp-FSU 11.
- 5 - FP : journée de carence enfin abrogée. De la RGPP à la MAP: à quand le changement ?
- 6 - Un ANI qui nous veut du mal.
- 7- Affaires des lasagnes au cheval. Mariage pour tous, égalité des droits.
- 8 - Perte d'autonomie. AG des retraités FSU11.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

Déclaration de la FSU11 au CDEN du 19 février 2013

Le système éducatif a été gravement mis à mal par les politiques suivies ces dernières années. Cependant, les luttes qu'ont menées parents d'élèves, enseignants et nombre d'élus ont fait de l'Éducation une question centrale. Aussi, l'engagement pris par le Président de la République de faire du service public d'Éducation nationale une véritable priorité a suscité beaucoup d'espoir. Malheureusement, la concrétisation de cet engagement provoque aujourd'hui beaucoup d'inquiétudes, de craintes et de déception.

Si le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école réaffirme un certain nombre de valeurs fondatrices de l'École de la République que nous ne pouvons que partager, néanmoins il ne marque pas assez clairement la nécessaire rupture avec les orientations mises en œuvre précédemment. Pire, il porte en germe des orientations dangereuses que nous avons déjà dénoncées lors du CDEN du 20 décembre dernier : logique du socle commun confirmée, apparition du « chèque éducation », nouvelle étape de décentralisation notamment pour le service d'orientation scolaire et le pilotage de la carte des formations professionnelles... Concernant les rythmes scolaires, ce devait être une réforme emblématique de la Refondation, cela se révèle une immense déception : tributaire de la richesse des municipalités, cette réforme risque de creuser les inégalités sur le territoire, tout en dégradant les conditions de travail et les salaires des enseignants, sans pour autant améliorer significativement les conditions d'apprentissage des élèves.

Pour toutes ces raisons, les syndicats de la FSU ont développé de multiples actions comme la grève du 12 février dernier dans les écoles dont le succès témoigne de l'attente forte des personnels. Pour la FSU, une loi d'orientation et de programmation, rompant avec la loi Fillon de 2005 est nécessaire. Lors de son congrès national, la semaine dernière, la FSU a pris la résolution suivante : *« La FSU se prononce pour un projet éducatif ambitieux de l'école maternelle jusqu'au supérieur. Il n'est pas question de se résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Après des années de destruction, les lois de refondation de l'École et sur l'enseignement supérieur et la recherche devrait viser une réelle relance de la démocratisation du système éducatif. Cela suppose des objectifs éducatifs au service de la réussite de toutes et tous, et les moyens nécessaires pour les atteindre. »*

Si le projet présenté par le Ministre de l'Éducation Nationale a le mérite de stopper le saccage de l'Éducation Nationale, force est de constater que les moyens d'améliorer significativement le système éducatif restent largement en deçà des besoins au regard des cartes scolaires étudiées en ce moment dans tous les départements.

Ainsi, pour notre département, nous sommes très loin du compte. Concernant la carte scolaire du premier degré, la dotation de neuf postes supplémentaires (dont 4 ont servi à régulariser des ouvertures nécessaires faites à la rentrée 2012) est largement insuffisante au vu de l'augmentation des effectifs (+ 260 élèves à la rentrée 2013). Elle ne restitue pas les pertes subies durant les cinq dernières années (27 postes RASED, 10 remplaçants, 3 postes d'animation soutien en RRS). Pour simplement pallier la hausse prévue des effectifs, il aurait fallu obtenir 16 postes au moins. Ce n'est donc pas pour cette rentrée que le taux d'encadrement s'améliorera ; par contre, les moyennes par classe vont continuer leur progression malgré les annonces ministérielles. En fait, si l'on regarde bien, ce n'était pas 9 postes dont nous avons besoin mais au moins 108 : 68 postes pour pallier aux sureffectifs, 27 pour les Rased, 10 pour le remplacement et 3 pour l'animation- soutien, sans compter le financement des nouveaux dispositifs. À propos du remplacement, il est à noter que, depuis janvier, 25 à 30 classes ne sont pas remplacées chaque jour dans notre département ! Concernant les priorités ministérielles, elles relèveront plus de l'affichage que de la satisfaction de vrais besoins. Ainsi, les deux postes étiquetés « plus de maître que de classe » soulageront peut-être des équipes confrontées aux sureffectifs (comme sur Lézignan ou Narbonne) mais ils ne pourront sûrement pas remplacer des ouvertures de classes et, dans ces conditions, l'effet maître surnuméraire risque fort de n'être que très aléatoire. Quant à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, elle restera difficile dans l'Aude. Et ce n'est pas l'affichage de 2 postes consacrés à cela qui fera oublier que notre département a subi une baisse constante dans ce domaine, passant de 45 % de 2,5 ans scolarisés en 2000 à 12 % en 2012. De plus, la fermeture de plusieurs postes dans les écoles maternelles ou primaires, dont certaines scolarisaient depuis des années les enfants de moins de trois ans, remet en cause cet accueil. Enfin, faute de moyens, c'est la circulaire ministérielle elle-même qui n'est pas respectée

puisqu, contrairement à la préconisation du point 8 de l'annexe, tous les enfants de moins de 3 ans ne sont toujours pas comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée dans toutes les écoles qui les scolarisent. Les « rythmes » peuvent bien changer en 2013 ou 2014, si la hausse des effectifs empire, si aucune attention particulière n'est portée à la spécificité rurale (30^{ème} place en France) et aux difficultés socio-économiques de l'Aude (4^{ème} rang en France métropolitaine), si rien n'est fait pour rétablir les RASED et les postes de remplaçants supprimés, on pourra bien nous accuser de corporatisme étroit, mais le climat risque de devenir très tendu dans les écoles.

Dans les collèges et SEGPA, la FSU considère que les conditions de rentrée 2013 ne seront pas à la hauteur du signal nécessaire et des ambitions que nous portons. En effet, avec une dotation en hausse de 7 ETP seulement, les seuils servant de mode de calcul pour l'ouverture des classes restent inchangés par rapport à ceux de la rentrée 2012 ! Pour les personnels comme pour les élèves, où est le changement ? Certes, avec une prévision de 107 élèves de moins attendus par rapport à la prévision de rentrée 2012, 3 classes supplémentaires sont ouvertes à la rentrée 2013. Mais ces classes, au cours de la phase d'ajustement des moyens, avaient déjà été implantées à la rentrée 2012. En conséquence, si les prévisions se confirment, le E/D (nombre moyen d'élèves par classe) sera strictement le même que celui que nous subissons actuellement. Pour les personnels comme pour les élèves, où est le changement ? Seuls des moyens correspondant à la création d'un poste en ULIS et de 2,5 ETP en collège, seront ventilés dans les DHG, sur un total de 15 918 HP, soit 0,6% d'augmentation et 11 HSA de plus le seront sur un total de 1 053, soit une hausse de 1%. Avec des variations aussi faibles, comment espérer une amélioration des conditions d'emploi et notamment une diminution des postes à service partagé ? Pour les personnels, où est le changement ?

Mais si nous déplorons que les moyens accordés à notre département ne portent pas la marque d'un réel changement, nous espérons toutefois que le vent d'un dialogue social rénové s'engouffre jusque dans les collèges. Force est de constater que tel n'est pas le cas et que certains chefs d'établissement font de la résistance ! Pour la FSU il n'est pas concevable que des conseils d'administration se voient imposer une simple présentation de la « coloration des postes » mis à la disposition de l'établissement pour la rentrée 2013. La FSU considère que le refus du chef d'établissement de soumettre au vote la

proposition relative à l'emploi des dotations en heures au cours de cette période déterminante pour la préparation de rentrée prochaine revient à vider de sens le rôle du CA en lui ôtant sa qualité d'organe délibératif de l'établissement. En indiquant aux membres de la commission permanente ou d'un CA qu'un avis sur la ventilation « stabilisée » de la DHG serait à l'ordre du jour d'un CA du mois de juin 2013, la FSU considère que par cette décision le chef d'établissement limite le rôle du CA à la validation de décisions déjà bouclées. Le chef d'établissement exclut de fait le CA de la phase d'élaboration et tente de retirer à tous les représentants (enseignants, parents, élèves, Atoss, etc...) la légitimité qu'ils tiennent de leur élection, ceci n'est pas acceptable. Aussi, la FSU demande à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur d'exiger des chefs d'établissement qui adopteraient cette posture, de réunir dans les plus brefs délais leur CA afin que soit soumis « pour consultation » une ventilation à l'heure près des moyens horaires attribués à ce jour à l'établissement. Au moment où les clefs de répartition de la dotation départementale, exposées par Monsieur le Directeur aux membres du comité technique et du CDEN, n'ont jamais fait l'objet d'un descriptif aussi précis et détaillé, permettant à chacun d'analyser les choix et d'exprimer un avis en toute connaissance de cause, il semble inconcevable que cette transparence ne puisse pas être déclinée au niveau de chaque établissement.

La lutte des enseignants sur les rythmes scolaires ou pour les postes n'est pas « corporatiste ». C'est une des facettes de la lutte contre les politiques d'austérité et les réductions des dépenses publiques, pour l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés et pour la sauvegarde des emplois. Les luttes des enseignants comme celles des salariés contre les licenciements ont le même sens : la mise en cause d'une même politique, celle qui contraint les budgets publics, cède aux exigences patronales (avec notamment le pacte de compétitivité) et instille encore davantage de flexibilité dans le monde du travail. C'est pour réclamer une nécessaire rupture avec ces logiques que la FSU appelle à l'action le 5 mars prochain. Refusant l'austérité et la flexibilité, la FSU appelle, avec la CGT et FO, à participer à cette journée d'action contre l'accord national interprofessionnel et la remise en cause du Code du Travail qu'il induit. Il s'agit de recréer l'espoir d'une véritable ambition sociale, imposer une autre logique pour satisfaire les besoins de tous et contribuer à davantage de justice sociale et d'égalité pour toute la population.

CDEN du 19 février : RYTHMES SCOLAIRES

mercredi 20 février 2013

A la demande du préfet, le DASEN avait rajouté à l'ordre du jour un point d'information concernant les rythmes scolaires. Cela nous a valu une série de déclarations allant dans le même sens, celui de l'acceptation de la réforme Peillon sur les rythmes. Des élus politiques aux parents d'élèves FCPE, en passant par l'UNSA et les PEP, tous ont assumé un soutien fort à la réforme des rythmes scolaires, et leur impatience à la voir appliquer.

A la suite de ces déclarations, le DASEN s'est dit satisfait de sentir les soutiens exprimés à la mise en place de la réforme, et a lancé à chaque intervenant un grand « merci d'être avec moi ».

Par la suite, il a expliqué les contours de la réforme, en précisant qu'il allait écrire à chaque équipe d'écoles pour leur demander un projet d'aménagement horaire, que l'on soit sur 4 jours ou 4 jours et demi. Il a rappelé que seuls les maires pouvaient demander le report de la réforme en 2014 et que, dès lors que le décret était publié, c'est le cadre qui s'imposait à tous, notamment aux enseignants qui n'avaient pas leur avis à donner sur la question.

A cela la FSU a répondu que, malheureusement, l'avis des enseignants avait été oublié à chaque étape de la refondation. Pour autant, les enseignants avaient donné leur position en se mettant majoritairement en grève contre la réforme des rythmes le 12 février dernier.

Face à l'union sacrée des zéloteurs de la réforme Peillon, la FSU a fortement exprimé son souhait que soit maintenu un CDEN spécial rythmes ou a

minima une table ronde réunissant tous les partenaires de l'école (parents d'élèves, maires, enseignants,...). Dans un souci d'apporter un peu de couleur dans l'assemblée monocole du CDEN, la FSU a rappelé que, sur de nombreux points, le décret sur les rythmes, dont nous demandons toujours l'abandon, restait inacceptable et qu'en l'état le report en 2014 était un minimum. Nous avons précisé que cette réunion devait être convoquée avant le 9 mars 2013, dernier délai donné aux communes pour faire valoir auprès du conseil général leur droit à reporter l'application de la semaine de 4 jours et demi ; après cette date, se réunir pour discuter sur les rythmes n'aurait que peu d'intérêt.

Compte tenu des démarches qu'il a déjà effectuées auprès des élus locaux et des fédérations de parents d'élèves, le DASEN ne semblait plus trop convaincu de la nécessité de convoquer un CDEN spécial rythmes. C'est en tout cas le souhait de la FSU.

Enfin, nous avons clairement précisé que nous étions favorables à une réforme des rythmes, mais qu'en l'état, nous nous opposions à celle qui était proposée, car elle risquait de creuser les inégalités sur le territoire tout en dégradant les conditions de travail des enseignants, sans pour autant améliorer significativement les conditions d'apprentissage des élèves. Afin de sortir de l'impasse et d'éviter un enlisement paradoxal sur une réforme des rythmes que souhaitent tous les acteurs de l'école, la FSU demande au ministre de remettre l'ouvrage sur le métier et d'élaborer dans la concertation une réforme réussie. Tout le monde en sortirait grandi.

CDEN du 19 février : Quand la FCPE s'en prend au SNUipp-FSU 11...

mercredi 20 février 2013

Mais quelle mouche a bien pu piquer la FCPE de l'Aude lors du CDEN de mardi ? Prenant la parole en ouverture de la réunion, la présidente de la FCPE11 s'en est très violemment pris au SNUipp-FSU 11 dans une déclaration bien préméditée.

Pour la présidente, notre organisation syndicale, faisant planer une Terreur jacobine sur toutes les têtes, entraverait la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et serait responsable des hésitations des municipalités et des conseils d'école. Est-ce le peu d'enthousiasme des communes à entrer dans la réforme des rythmes qui fait ainsi perdre les pédales aux zéloteurs de la réforme Peillon ? Pour la fédération des parents d'é-

lèves, « la pression exercée par le syndicat SNUipp-FSU (majoritaire), opposée à la réforme, est telle que les élus, les parents et les enseignants sont mis sous tension » et que nul n'ose se dire favorable aux rythmes Peillon. De plus, s'adressant au DASEN, demande fut même faite de contraindre le SNUIPP-FSU11 à cesser « d'imposer » des motions aux conseils d'écoles via ses publications.

Dans un droit de réponse que nous avons aussitôt demandé et exercé en séance, nous avons remercié la FCPE de nous attribuer un aussi grand pouvoir et nous avons rappelé qu'en tant qu'organisation syndicale sérieuse nous confrontons nos analyses au terrain et proposons des outils de débat

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

et d'expression que chaque collègue, chaque conseil d'école est libre d'utiliser ou pas. Nous nous adressons à des adultes responsables et faisons confiance à leur liberté de jugement pour valider ou non les démarches que nous proposons.

Il se trouve que sur la question des rythmes et de la refondation, une grande majorité d'écoles nous fait confiance : la réussite de la journée d'action du 12 février dernier est là pour en témoigner avec une majorité de collègues en grève et une forte participation aux assemblées générales. C'est peut-être cela qui gêne tant... ou peut-être est-ce l'incapacité de la FCPE à informer les écoles sur tout le territoire audois sans l'aide du SNUIPP-FSU11 ?

En dehors de l'instance du CDEN, face à une

délégation FCPE mal à l'aise (aucun de ses membres n'osant assumer la déclaration lue en séance), nous avons rappelé que nous n'accepterions en aucun cas que s'exerce un droit d'imprimatur à notre égard et que la fédération des parents d'élèves, oubliée des luttes unitaires menées ensemble il y a peu, était mal placée pour venir nous reprocher quoi que ce soit.

Pour le SNUIPP-FSU, le débat démocratique commence par le respect de la liberté de chacun à pouvoir exprimer ses opinions. Que la FCPE se positionne en zélateur de la réforme Peillon, c'est son droit. Le nôtre est d'exercer librement notre devoir syndical d'alerte en démontrant en quoi cette réforme va à l'encontre des attentes fortes de changements exprimées par les écoles !

Fonction publique : la journée de carence enfin abrogée !

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique.

Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leurs détermination et mobilisation ont compté dans cette décision.

Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

Cette mesure était injuste et le gouvernement précédent qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser un peu plus les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto

1/30ème de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Cette mesure était aussi économiquement sans effet et inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. Elle pénalisait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles.

La FSU demande que l'on continue d'agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine préventive notamment dans le cadre des CHSCT.

La FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues.

De la RGPP à la MAP... : le changement doit être au rendez-vous !

Le premier comité interministériel de modernisation de l'action publique s'est tenu le 23 janvier.

Si la nécessité d'évaluer les politiques publiques est réelle afin de mener mieux l'action publique, les agents de la Fonction publique, comme les usagers, attendent qu'aujourd'hui soit donné le cap pour que le rôle de la Fonction Publique soit conforté afin notamment d'en finir avec la RGPP. C'est pourquoi l'objectif prioritaire du gouvernement actuel ne peut pas être de simplement « réaliser des économies » en considérant que ainsi la Fonction Publique contribuera « au finance-

ment de la compétitivité du pays ». L'urgence est aujourd'hui de penser mieux le rôle de l'État sur l'ensemble du territoire, d'améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers et aussi d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Il ne faudrait pas laisser à penser que la Fonction Publique serait dans notre pays une charge ni même « le » secteur où, sans conséquence aucune, il est possible de faire des économies.

La Fonction Publique est, elle aussi, créatrice de

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

richesses. Formation, Éducation, Recherche, Environnement, Agriculture... autant de secteurs qui concourent par leur activité à relever les défis à venir et donc au développement de l'activité de notre pays.

La Fonction Publique et les services publics, y compris territoriaux, sont aussi un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. En période de crise telle que nous la vivons, il nous faut préserver cet indispensable outil de cohésion sociale.

Les attentes des usagers et des agents de la Fonction Publique sont aujourd'hui importantes. La FSU attend du gouvernement qu'il permette

à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle. Qu'ils soient définitivement considérés comme des investissements d'avenir !

C'est en ce sens que la FSU mène sa campagne « La Fonction publique, une charge ? Non une chance ! » en donnant la parole à tous les agents afin qu'ils expriment leurs attentes. La FSU attend que les discussions ouvertes dans le cadre de l'agenda social par la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique permettent de déboucher rapidement sur de premières améliorations concrètes.

Communiqué de presse FSU

Appel : Un ANI qui nous veut du mal !

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier signé par le patronat et certaines organisations syndicales représente un recul social majeur. Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail. Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe, de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité. Il contribuera ainsi à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

L'accord aggrave encore, après les lois Fillon de 2004 et 2008 qu'il faut abroger, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi : en cas de « graves problèmes conjoncturels » de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problème conjoncturels et surtout qui en jugera ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement. L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours à la justice des salariés et de leurs représentants. Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Loin de permettre « la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations. En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi.

Enfin cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés, alors même que les règles de représentativité syndicale sont sur le point de changer. Les parlementaires de droite se disent prêts à voter ses dispositions telles quelles, mais ni le président de la République, ni la majorité de l'Assemblée nationale n'ont été élus pour faire reculer les droits des salariés. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

Nous appelons les salariés-es, et plus largement, tous les citoyen-ne-s à lire ce texte, à l'analyser, à tenir partout des réunions pour en débattre ensemble et faire entendre leurs exigences auprès de leurs élus, tout particulièrement ceux de gauche, pour qu'ils ne votent pas ce texte. L'heure est bien plutôt à la sécurisation des emplois contre les licenciements, pour un travail de qualité, sans précarité, avec des droits sociaux de haut niveau pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Nous ferons tout pour que cet accord n'acquière pas force de loi et nous appelons à soutenir toutes les initiatives en ce sens, en particulier les mobilisations syndicales.

Appel soutenu par : Attac, CADAC, CGT Commerce Paris, CGT Hôtels Prestiges et Économiques, CGT-Finances, CNDF, CNT-Solidarité ouvrière Ile-de-France, Convergence de défense et développement des services publics, Convergences & Alternative, Fédération pour une alternative sociale et écologique, Fondation Copernic, FSU, Gauche anticapitaliste, Gauche unitaire, Les Alternatifs, Les eFRONTé-e-s, Marches européennes contre le chômage, Mouvement des jeunes communistes de France, Mouvement national des chômeurs et précaires, Nouveau parti anticapitaliste, Osez le féminisme !, Parti communiste français, Parti communiste des ouvriers de France, Parti de gauche, Réseau féministe « Ruptures », Résistance sociale, République & Socialisme, Union syndicale Solidaires...

Affaire des lasagnes au cheval

Le scandale des lasagnes pur bœuf à la viande de cheval démontre au grand public que l'alimentation est devenue un enjeu financier où tout est bon pour faire le maximum de profit. Mais plus étonnant est la réaction du ministre de l'agriculture qui feint de découvrir le monde impitoyable de l'agro-industrie. M le Foll joue les naïfs, mais à son niveau de responsabilité, il ne peut ignorer la réalité.

Il prétend renforcer les contrôles,

- Mais a encore réduit les effectifs des services vétérinaires en 2013 alors qu'ils ont fondu de 12% ces dernières années.
- Mais il a donné instruction à ses services de diminuer de moitié les contrôles en restauration collective et point de vente.
- Mais il ne remet pas en cause le programme pilote de son prédécesseur visant à confier l'inspection sanitaire en abattoir de volailles aux abatteurs.

- Mais les criées, dans les ports de pêches, n'ont plus d'inspection permanente (moins d'un agent à temps plein pour le département du Finistère) alors que bientôt les poissons pourront être gavés aux farines animales responsables de la maladie de la « vache folle ».

Le SNUITAM-FSU, syndicat présent dans les DDPP et DDCSPP (ex Directions des Services Vétérinaires), dénonce l'hypocrisie du gouvernement qui annonce qu'il va renforcer les contrôles sur la filière agroalimentaire mais qui, en même temps, baisse les moyens du service public de contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation, pousse à la déréglementation visant à toujours plus confier aux industriels le soin de se contrôler eux-mêmes, alors que le récent scandale prouve qu'il ne faut leur accorder aucun crédit...

Communiqué du SNUITAM
21 février 2013

Mariage pour tous, égalité des droits

Égalité des droits : la FSU se félicite du premier pas vers l'Égalité.

La FSU, réunie à Poitiers pour son VIIème congrès national, se félicite du vote des député-es concernant le mariage pour toutes et tous. En effet, il est temps, en 2013, que la France rejoigne enfin le camp des pays progressistes.

Il est temps que dans le pays des droits de l'Homme, les lesbiennes et les gays ne soient plus des citoyen-nes de seconde zone. Il est temps que tous les couples soient reconnus et aient le libre choix de leur forme d'union.

Il est temps que, par le biais de l'adoption, les enfants de toutes les familles soient reconnus et protégés.

Il est temps que les couples binationaux homosexuels ne soient plus obligés de se cacher et de vivre dans l'illégalité sur le territoire français. Cependant, si ce vote est un premier pas, il n'est que la première marche vers l'égalité pleine et entière. En ce sens, la PMA devra être ouverte à toutes les femmes. En ce sens, les questions de filiation, qui ne sont pas traitées par la présente loi, devront trouver des réponses pertinentes dans le cadre de la future loi sur la famille. Cette loi est une condition né-

cessaire à l'égalité, mais pas suffisante : le gouvernement doit s'attaquer de façon volontariste aux LGBTphobies pour faire évoluer les mentalités, et permettre à toutes et tous d'accéder à ces nouveaux droits sans crainte de discriminations, de rejet ou de violences. Les débats récents ont en effet montré que si l'homosexualité est dépénalisée dans la loi depuis 1982, elle ne l'est pas dans bien des esprits.

La FSU sera attentive à ce que l'égalité dans la loi soit bien traduite réellement, dans tous les domaines concernés, et bien évidemment dans le domaine professionnel et éducatif.

mardi 26 février 2013



Perte d'autonomie : les services publics comme réponse solidaire

Quelle qu'en soit l'origine (vieillesse, accident de la vie, handicap...), la perte d'autonomie pose à toute société la question de sa prise en charge, collective ou privatisée. L'enjeu, tant humain que social, est majeur.

La FSU prend acte aujourd'hui qu'une loi sans cesse reportée est enfin programmée pour 2014. On jugera sur pièce. Des réponses apportées par cette loi dépendra la qualité du système de soins et d'aides à la vie quotidienne qui sera organisé (ou non) pour accompagner et compenser la perte d'autonomie des personnes concernées.

Pour la FSU, ces réponses doivent s'inscrire dans le cadre d'une prise en charge publique et solidaire, ce qui pose nécessairement la question des ressources affectées au financement de notre système de protection sociale mais aussi celle des moyens consacrés au développement de nos services publics, à la création des emplois utiles et nécessaires pour mieux accompagner les personnes, au statut et à la formation des personnels d'accompagnement. La réduction des «reste à charge» est aussi une question déterminante.

Il s'agit pour la FSU de contribuer à l'émergence d'une loi ambitieuse, juste et à la hauteur des enjeux.

Prise en charge de la perte d'autonomie : un droit universel

La FSU demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale.

Aujourd'hui les inégalités de ressources, les différences entre les politiques menées par les collectivités territoriales, le manque de structures adaptées et d'équipements ajoutent au drame de la perte d'autonomie. Pour répondre aux besoins il faut développer les services publics.

Des personnels plus nombreux, qualifiés et reconnus

Des salariés au statut garanti seront nécessaires pour accompagner les personnes dépendantes à tout âge de la vie. Il doit y avoir continuité et cohé-

rence de prestations à tous les âges, contrairement à la situation actuelle. En tant que «pilote» de l'action sociale, le département apparaît comme l'échelon le plus pertinent pour la coordination de cette politique de prise en charge solidaire. Cependant l'État doit assumer directement ses responsabilités financières et ne pas jouer sur la trop facile décentralisation.

Un financement repensé

La question du financement est un enjeu majeur qui ne saurait s'inscrire dans le cadre de la réduction imposée des dépenses publiques. Il faut au contraire dégager des ressources supplémentaires pour couvrir tous les besoins. Quelle qu'en soit l'origine, la perte d'autonomie fait l'objet aujourd'hui d'une prise en charge médicale ou médico-sociale : grand âge (1,3 million de personnes), handicap (700 000) et invalidité suite à un accident de la vie (600 000). Les financements sont croisés : publics, organismes sociaux et acteurs privés. Pour cela, il faudra une refonte d'ensemble des prélèvements obligatoires, conforme aux exigences de justice sociale, ce qui passe à la fois par une réforme fiscale (réelle progressivité de l'impôt sur le revenu et augmentation du nombre de tranches) et par une réforme des cotisations sociales.

Des propos inquiétants

Pour clore - provisoirement - cette réflexion, comment ne pas être inquiet après les propos tenus par François Hollande à Lille le 25 janvier dernier ? Le Président de la République annonce cette «réforme sur la base d'un partage entre solidarité collective et responsabilité individuelle». Jamais un premier responsable de l'État, sur la question de la perte d'autonomie, n'avait parlé ainsi de tourner le dos à une réponse collective, solidaire et publique. Il s'agit d'une rupture d'une gravité exceptionnelle. La Section Fédérale des Retraités de la FSU est décidée à mener le combat dans l'unité syndicale la plus large pour que ce soit la gestion publique et collective, dans le cadre de la Sécu, qui l'emporte.

Alain CAZANAVE

Fsu 11 - Retraités Assemblée générale : 12 mars 2013, de 9 h 30 à 16 h 30 au LP Charles Cros de Carcassonne.

Avec la participation de **Jean Yves Barbier**,
coresponsable national des retraités du Snes.

**Matin : Fiscalité et pouvoir d'achat.
Après midi : minima sociaux et perte d'autonomie.**
Repas pris sur place. Prix du repas : 10 €